

Le Veilleur

Edition N° 02
du 28 / 02 /2021

► 1. Origines de l'Equipe « Les Compagnons de Saint-Sauveur » :

Qui, Quoi, Où, Quand, Pourquoi, Comment ? Autant de questions que vous pouvez vous poser sur « Les Compagnons de Saint-Sauveur » (LCSS). Voici les réponses.

Dans les années 95, la paroisse d'Elancourt-Maurepas prend conscience de la richesse de son lieu de culte : l'église Saint Sauveur, située au cœur du village de Maurepas, près du donjon. Ainsi l'**Equipe d'Accueil Saint Sauveur** prend naissance en 1997. Son but est alors d'ouvrir cette église, tous les dimanches et jours fériés après-midi du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, pour permettre aux promeneurs, de découvrir ce site du XI/XII^{ème} siècle dit « motte féodale » et de cet édifice, à travers les informations diverses historiques, architecturales apportées par ses membres.

Mais progressivement, ses objectifs s'élargissent et deviennent ceux qui couvrent l'ensemble des activités autour du Patrimoine de cette église.

Dès 2016, pour une plus grande efficacité la piste de la création d'une association autonome loi 1901 est examinée. Durant cette année, diverses réunions de concertation avec les Services juridiques (milieu associatif et diocésain) et parties prenantes (Mairie, Paroisse, Association de la ville : MHA) ont lieu.

Finalement le 30 août 2016, cette entité prend le nom de : « **Les Compagnons de Saint Sauveur** » (LCSS) et désormais on part sur la notion de son intégration, au sein d'une association existante loi 1901 : celle de la ville : MHA ou paroissiale : APEM.

Le 1^{er} choix est abandonné le 15/11/2016, et il faut attendre le 11/05/2019, pour voir son intégration effective, au sein de l'Association Paroissiale d'Elancourt-Maurepas (APEM), complète le 21/11/2020.

► 2. Objectifs visés :

Participation aux actions visant à la restauration complète de l'église.

Promotion de la dimension patrimoniale de l'église.

Mise en valeur, entretien et embellissement du bâtiment.

► 3. Périmètre du Patrimoine concerné :

C'est celui de l'inventaire établi lors de la visite de recensement et de recollement des objets mobiliers de l'église paroissiale, par la Chef de Service Patrimoine monumental et mobilier des Archives Départementales de Saint Quentin en Yvelines, le 4 mai 2010, en lien avec le propriétaire et l'affectataire des lieux, signé conjointement par ces derniers le 14 novembre 2011. Sa mise à jour se fait au sein de cette équipe. Les avenants successifs viennent le modifier.

L'ensemble est réparti selon les 5 catégories de classement ci-après :

- 1 : Objets du patrimoine classés au titre des Monuments Historiques (arrêtés de protection juridique renforcée)
- 2 : Objets du patrimoine inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques (arrêtés de protection juridiques simple)
- 3 : Objets non protégés au titre des Monuments Historiques, mais inventoriés par la CAO, car présentant un intérêt patrimonial
- 4 : Objets non inventoriés par la CAO, mais faisant l'objet d'un suivi
- 5 : Objets listés comme étant bien de la paroisse

Selon les 10 lieux d'implantation suivants dans l'église :

- 1 : Bâtiment proprement dit , 2 : Chœur , 3 : Nef,
- 4 : Chapelle du Saint-Sacrement , 5 : Baptistère,
- 6 : Narthex , 7 : Tribune , 8 : Sacristie , 9 : Combles , 10 : Porche

► **4. Structure et Règles de fonctionnement**

Elle est calquée sur celle d'une association loi 1901.

Elle regroupe toutes les personnes physiques ou morales qui adhèrent aux mêmes objectifs visés.

Son noyau actif est le Conseil de Coordination, composé de 12 personnes., qui choisit son Bureau Coordinateur (1 Responsable Coordinateur, 1 secrétaire, 1 Responsable Suivi Financier).

Il aide le Responsable Coordinateur dans la réalisation des objectifs de LCSS, particulièrement en matière de sauvegarde, entretien et embellissement de l'église.

Pour les travaux en résultant, en résumé, on peut définir 3 actions :

- Pour les gros travaux touchant à l'architecture de l'édifice, relevant du propriétaire, LCSS aide la Mairie dans la recherche des fonds auprès du Département et à travers des souscriptions,
- Pour les mobiliers classés, relevant par l'inventaire de la Mairie, LCSS fait bénéficier la Mairie de ses connaissances dans ces domaines, acquis précédemment,
- Pour les travaux d'embellissement de l'intérieur, relevant de l'affectataire, LCSS apporte sa compétence dans ces domaines, y compris pour leur financement, à partir de ses ressources et de souscriptions spéciales, faisant l'objet d'un suivi au niveau de la ligne de compte « Patrimoine de Saint-Sauveur ».

En matière de ressources, LCSS bénéficie :

- Des cotisations annuelles (voir l'imprimé d'adhésion spécifique) versées au responsable du Suivi Financier, qui en assure la répartition entre APEM et LCSS, selon les règles établies.
- De tous les versements autres, hors subventions des organismes officiels, enregistrés par le responsable du suivi financier et le trésorier de l'APEM, sur la ligne de compte « Patrimoine Saint-Sauveur ».
- De tous les dons reçus de personnes, sans reçus de déduction fiscale,
- De toutes les sommes versées par la Paroisse, dans le cadre de son budget prévisionnel sur certains travaux reconnus.
- Des dons provenant de souscriptions dédiées à Saint Sauveur, donnant alors lieu à délivrance de reçus de déduction fiscale par le diocèse.

En plus du procès-verbal annuel de l'assemblée générale de l'association paroissiale, durant laquelle les bilans moral et financier de l'équipe sont présentés, parmi ceux de l'association paroissiale, un périodique : « *Le Veilleur* » sera distribué et disponible sur le site web de la Paroisse. Il donnera toutes les informations sur l'activité de LCSS.

Au § suivant, découvrez un résumé de nos actions passées et à venir, financées parfois en partie ou totalement à partir de la ligne de compte « Patrimoine Saint-Sauveur ».

► **5. Résumé de nos actions :** **passées :**

▪ Projet d'avril 2001 (de 2000 à 2010) :

« L'alliance de Dieu avec son peuple pour homme nouveau »

Les objets du Patrimoine du XVIII^{ème} sauvegardés de la destruction lors des travaux de sont restaurés avec de fonds multiples (Département, Mairie, MHA) et réimplantés essentiellement dans le chœur, la nef et la chapelle du St Sacrement. A cette occasion l'éclairage de l'église est revu conformément aux directives liturgiques.

▪ De 2009 à 2010 :

Engagement de l'Equipe St Sauveur, auprès de M. Singer, expert campanaire national, pour aboutir au classement MH de la cloche Marie.

▪ En 2011 :

Dans le baptistère, à partir de fonds paroissiaux et privés, sont mis en évidence les lambris du XVIII^{ème} sauvegardés, en façade d'un meuble.

▪ En 2012 :

Restauration du chandelier pascal du XIX^{ème}, avec les fonds de la ligne patrimoine St Sauveur

▪ De 2013 à 2017 :

A partir de ces mêmes fonds, diverses réalisations sont effectuées :

- souches pour l'ensemble des chandeliers de l'église,
- crèche de Noël, à partir d'éléments anciens trouvés dans les combles
- échange de mobiliers vétustes de la sacristie

à venir :

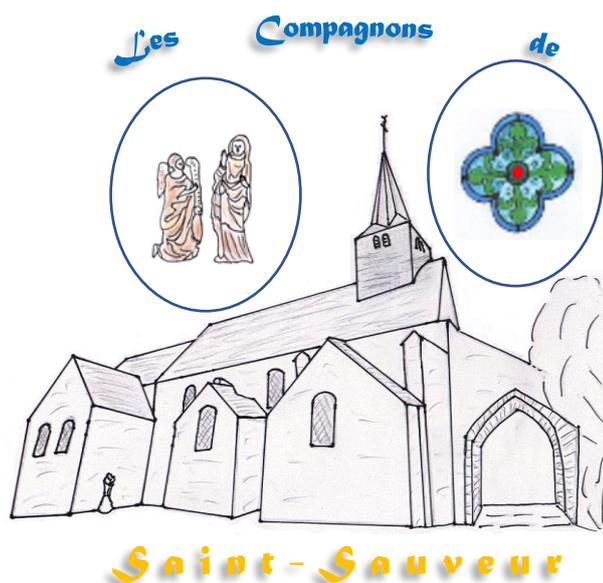
▪ A partir de 2019 :

- Faisant suite au bilan de l'état de l'église, par une architecte du Patrimoine, une première phase de gros travaux de sauvegarde a eu lieu. Dans les années à venir une seconde phase devrait être planifiée, comme le laissait présager la carte de vœux 2021, à la fois de sauvegarde de l'architecture mais aussi d'embellissement (cloche, retable, chapelle de la Vierge de l'Annonciation).

- Une restauration de la Croix de Procession du XIX^{ème} fait l'objet actuellement d'un devis de : 1020 €, qui sera à régler durant cette année 2021, à partir de la ligne de compte du Patrimoine de « LCSS » actuelle, complétée par la cotisation annuelle 2021 : Don / Soutien.

Il est demandé pour ceux qui sont intéressés par nos actions et qui veulent nous rejoindre, de remplir le bulletin Don/Soutien en PJ (Nom, Prénom, E-mail) et de suivre les indications données.

Association Paroissiale d'Elancourt-Maurepas



Don - Soutien
à « LCSS »
Année : 2021

Nom :

Prénom

Adresse :

E-mail :

(pour recevoir tout courrier et le bulletin périodique d'informations *Le Veilleur* de « LCSS »)

► Cette participation comporte deux parties :

- Une adhésion fixée à : **10 €** pour subvenir aux besoins de fonctionnement de l'Association paroissiale support de LCSS,
- Don de soutien hors souscription, de montant libre : ----- pour alimenter la ligne de compte « Patrimoine de Saint Sauveur », ouvert pour assurer les missions spécifiques de « LCSS » dont le suivi de réalisation est annoncé par le périodique. **(indiquer le montant)**

► Ces sommes peuvent être : - soit versées en liquide ou par chèque libellé au nom de :

Association Paroissiale de Maurepas,

- soit virées sur le compte bancaire de l'Association Paroissiale,
sur demande du RIB,

► Avec la mention, pour un virement ou par chèque au dos :

cotisation association paroissiale + don pour Patrimoine Saint-Sauveur

► Bulletin rempli et signé, Liquide ou Chèque sont remis au Responsable du Suivi Financier de l'Equipe LCSS, qui régularise la répartition des montants, avec le trésorier de l'APEM :

- soit directement, à Mme Muriel ROTH
4 Chemin de la Mare du Bois Haut 78310 MAUREPAS,
- soit au Secrétariat de la Paroisse,
4, place du Livradois 78310 MAUREPAS.

Coordonnées de l'Equipe LCSS : tél. : 07 86 35 18 97

courriel : apem.lcss@gmail.com